

Objet : Attribution d'un fonds de concours communautaire à la commune de Sada

Séance du 08 avril 2023 Délibération n° 25

Nombre de conseillers

En exercice: 40 Présents: 23 Absents: 17 Votants: 25

dont « pour »: 25dont « contre »: 0dont abstention : 0



Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, convoqué le 31 mars 2023 s'est réuni sous la présidence de M. Saïd Maanrifa IBRAHIMA, à la mairie de Tsingoni, le samedi 8 avril 2023 à 08 heures 30 minutes.

Présents:

MADI OUSSENI Mohamadi, Ridhoi Zainabou, CHANRANI Daoudou, IBRAHIMA Saïd Maanrifa, MDALLAH Anlamati, , BOINA M'ZE Salim, CHANFI Bibi, ABDOURAHAMANE Céline, ABDOU COLO Nassuhati, ALLAOUI Mohamed, BACAR Inchati Soilihi, BOINAHERY Ibrahim, BOINAIDI Habachia, Rama Ahmed, ABDALLAH Houssamoudine, AHMED COMBO Papa, BOURA Zaounaki Fatima, NOUDJOUM Madi Assani, ATTIBOU Zaïnati, ABDOU ELOIHIDE Dhatia, Mohamed Zainaba, YSSOUFI Chaïdati, MROIVILI Mouhamadi Moindjié.

Absents:

ISSOUFI Ramadani, MADI Fatima, ABDOU Fatima, DIGO Popina, HALIDI Hadidja, SIAKA Ahamada, MOHAMED Bacar, MROIVILI MOILIM Amina, Mohamed ASSANI ABDOU, SAID-SOUFFOU Soula, ADAM Ahmed, AMBDI Youssouf, MOHAMED MROUDJAE Issoufa, SOUMAÏLI Mhamadi, ABDALLAH Oidhuati, SAID Mariame, YSSOUMAÏL Ahamadi.

Représentés: SAID Mariame par BOINAHERY Ibrahim et Mohamed ASSANI ABDOU par BOINA M'ZE Salim.

<u>Secrétaire de séance</u> : ALLAOUI Mohamed

Vu le règlement révisé d'attribution des fonds de concours communautaires approuvé par délibération n°87 en date du 30 novembre 2022,

Vu les modalités d'attribution, à savoir le financement pour un montant total n'excédant pas la part du financement assurée hors subvention par le bénéficiaire, d'un équipement s'inscrivant dans la cohérence du Plan Climat Air Energie Territorial, dans la limite annuelle de l'enveloppe impartie proratisée en fonction de la population communale pondérée par le potentiel financier,

Vu la demande déposée par la commune de Sada relative à la construction d'une Maison France Services pour une somme de 201.000 € sur un projet arrêté à 2.982.703,28 € après consultation des entreprises,



Considérant la cohérence de cette demande avec le règlement d'attribution des fonds de concours communautaires,

Considérant toutefois que cette demande excède la part de 21,02% mobilisable par la commune de Sada au titre des crédits annuels 2023 portés au budget à hauteur de 500.000 € pour les fonds de concours communautaires, correspondant au quart de l'enveloppe de 2.000.000 € actée pour la période 2023-2026,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Accorde un fonds de concours communautaire de 105.100 € à la commune de Sada pour la réalisation de la maison France Service au titre de l'année 2023.
- Autorise le président à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

PREFECTURE DE MAYOTTE

REÇULE 1 9 AVR. 2023

D.R.C.L

Fait et délibéré le 08/04/2023 Ont signé les membres présents Pour extrait conforme au registre

Le président de la 3CO

M. IBRAHIMA Said Maanrifa

ifa IBRAHIMA

Président de la Communauté

des Communes du Centre Ouest



Objet : Attribution d'un fonds de concours communautaire à la commune de Tsingoni

Séance du 08 avril 2023 Délibération n° 26

Nombre de conseillers

En exercice: 40 Présents: 23 Absents: 17 Votants: 25

- dont « pour »: 25- dont « contre »: 0- dont abstention : 0

PREFECTURE DE MAYOTTE
REÇULE 1 9 AVR. 2023

D.R.C.L

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, convoqué le 31 mars 2023 s'est réuni sous la présidence de M. Saïd Maanrifa IBRAHIMA, à la mairie de Tsingoni, le samedi 8 avril 2023 à 08 heures 30 minutes.

Présents:

MADI OUSSENI Mohamadi, Ridhoi Zainabou, CHANRANI Daoudou, IBRAHIMA Saïd Maanrifa, MDALLAH Anlamati, , BOINA M'ZE Salim, CHANFI Bibi, ABDOURAHAMANE Céline, ABDOU COLO Nassuhati, ALLAOUI Mohamed, BACAR Inchati Soilihi, BOINAHERY Ibrahim, BOINAIDI Habachia, Rama Ahmed, ABDALLAH Houssamoudine, AHMED COMBO Papa, BOURA Zaounaki Fatima, NOUDJOUM Madi Assani, ATTIBOU Zaïnati, ABDOU ELOIHIDE Dhatia, Mohamed Zainaba, YSSOUFI Chaïdati, MROIVILI Mouhamadi Moindjié.

Absents:

ISSOUFI Ramadani, MADI Fatima, ABDOU Fatima, DIGO Popina, HALIDI Hadidja, SIAKA Ahamada, MOHAMED Bacar, MROIVILI MOILIM Amina, Mohamed ASSANI ABDOU, SAID-SOUFFOU Soula, ADAM Ahmed, AMBDI Youssouf, MOHAMED MROUDJAE Issoufa, SOUMAÏLI Mhamadi, ABDALLAH Oidhuati, SAID Mariame, YSSOUMAIL Ahamadi.

Représentés: SAID Mariame par BOINAHERY Ibrahim et Mohamed ASSANI ABDOU par BOINA M'ZE Salim.

Secrétaire de séance : ALLAOUI Mohamed

Vu le règlement révisé d'attribution des fonds de concours communautaires approuvé par délibération n°87 en date du 30 novembre 2022,

Vu les modalités d'attribution, à savoir le financement pour un montant total n'excédant pas la part du financement assurée hors subvention par le bénéficiaire, d'un équipement s'inscrivant dans la cohérence du Plan Climat Air Energie Territorial, dans la limite annuelle de l'enveloppe impartie proratisée en fonction de la population communale pondérée par le potentiel financier,

Vu la demande déposée par la commune de Tsingoni relative à la couverture et aménagement du plateau de Combani pour une somme de 164.040 € sur un projet arrêté à 3.280.757,55 € après consultation des entreprises,



Considérant la cohérence de cette demande avec le règlement d'attribution des fonds de concours communautaires,

Considérant toutefois que cette demande excède la part de 22,63 % mobilisable par la commune de Tsingoni au titre des crédits annuels 2023 portés au budget à hauteur de 500.000 € pour les fonds de concours communautaires, correspondant au quart de l'enveloppe de 2.000.000 € actée pour la période 2023-2026,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ➤ Accorde un fonds de concours communautaire de 113.150 € à la commune de Tsingoni pour la réalisation de la couverture et aménagement du plateau sportif de Combani au titre de l'année 2023.
- Autorise le président à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

PREFECTURE DE MAYOTTE
REQULE 1 9 AVR. 2023
D.R.C.L

Fait et délibéré le 08/04/2023 Ont signé les membres présents Pour extrait conforme au registre

Le président de la 3CO

M. IBRAHIMA Said Maarrifa
fa IBRAHIMA
Président de la Communauté
des Communes du Centre Ouest



Objet: Locaux de Kahani cession CSSM

Séance du 08 avril 2023 Délibération n° 27

Nombre de conseillers

En exercice: 40 Présents: 23 Absents: 17 Votants: 25

dont « pour »: 25dont « contre »: 0dont abstention : 0

PREFECTURE DE MAYOTTE

D.R.C.L

REÇULE 1 9 AVR. 2023

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, convoqué le 31 mars 2023 s'est réuni sous la présidence de M. Saïd Maanrifa IBRAHIMA, à la mairie de Tsingoni, le samedi 8 avril 2023 à 08 heures 30 minutes.

Présents:

MADI OUSSENI Mohamadi, Ridhoi Zainabou, CHANRANI Daoudou, IBRAHIMA Saïd Maanrifa, MDALLAH Anlamati, , BOINA M'ZE Salim, CHANFI Bibi, ABDOURAHAMANE Céline, ABDOU COLO Nassuhati, ALLAOUI Mohamed, BACAR Inchati Soilihi, BOINAHERY Ibrahim, BOINAIDI Habachia, Rama Ahmed, ABDALLAH Houssamoudine, AHMED COMBO Papa, BOURA Zaounaki Fatima, NOUDJOUM Madi Assani, ATTIBOU Zaïnati, ABDOU ELOIHIDE Dhatia, Mohamed Zainaba, YSSOUFI Chaïdati, MROIVILI Mouhamadi Moindjié.

Absents:

ISSOUFI Ramadani, MADI Fatima, ABDOU Fatima, DIGO Popina, HALIDI Hadidja, SIAKA Ahamada, MOHAMED Bacar, MROIVILI MOILIM Amina, Mohamed ASSANI ABDOU, SAID-SOUFFOU Soula, ADAM Ahmed, AMBDI Youssouf, MOHAMED MROUDJAE Issoufa, SOUMAÏLI Mhamadi, ABDALLAH Oidhuati, SAID Mariame, YSSOUMAÏL Ahamadi.

Représentés: SAID Mariame par BOINAHERY Ibrahim et Mohamed ASSANI ABDOU par BOINA M'ZE Salim.

Secrétaire de séance : ALLAOUI Mohamed

Vu le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement son article L.1311-9,

Vu les délibérations n°28 en date du 04 août 2021 du conseil communautaire portant transfert à la 3co de l'opération de réalisation du marché de Kahani à la demande de la commune de Ouangani et n°10 en date du 02 mars 2022 portant reprise par la 3co de l'engagement de la commune de Ouangani auprès de l'entreprise OIMS à cet effet,

Vu le rapport en date du 22 mars 2018 établi par Madame Sonia Truffo, experte mandatée par le tribunal administratif de Mamoudzou par jugement en date du 18 octobre 2017, relatif à la valeur des constructions édifiées sur la parcelle cadastrée section AT n° 517 d'assise du futur marché



communautaire de Kahani et propriétés de la Caisse de Sécurité Sociale de Mayotte, et leur évaluation à la somme de 479.891 €

Vu l'évaluation portant sur la valeur desdits biens actualisée, réalisée par le service local du Domaine en date du 07 septembre 2022 et arrêtant celle-ci à la somme arrondie de 255.000 €,

Vu les négociations menées avec la Caisse de Sécurité Sociale de Mayotte et l'accord de principe intervenu sur un prix de cession arrêté à 280.000 €, soumis à la validation de la CNAM, autorité de tutelle,

Vu la nécessité pour la communauté de communes d'intégrer dès sa libération par l'association MLEZI MAORE en vertu du terme du bail qui lui a été signifié par la CSSM et au plus tard le 1^{er} juin 2023 le local mentionné sur le plan annexé, en vue d'y réaliser les travaux d'implantation du poste de police intercommunale de l'environnement et de l'urbanisme,

Considérant le délai inhérent aux formalités de transfert de propriété à intervenir,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide

- D'acter l'achat auprès de la CSSM de l'ensemble des bâtiments propriétés de celle-ci implantés sur la parcelle cadastrée section n° AT n° 517 de la commune de Ouangani pour la somme de 280.000 €
- De solliciter de la part de la CSSM la mise en œuvre d'une convention d'occupation précaire et d'autorisation de travaux au bénéfice de la 3co portant sur le local marqué au plan ci-joint, à compter de sa libération par l'association MLEZI MAORE et dans l'attente du transfert effectif de la propriété du bien de la CSSM à la 3co.
- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte en application de la présente délibération.

PREFECTURE DE MAYOTTE

REÇULE 1 9 AVR. 2023

D.R.C.L

Fait et délibéré le 08/04/2023 Ont signé les membres présents Pour extrait conforme au registre

Le président de la 3CO

M. IBRAHIMA Said Maanrifa

ifa IBRAHIMA 🚤

Président de la Communauté des Communes du Centre Ouest



Objet : Equipement du service mutualisé de police de l'environnement et de l'urbanisme : demande de subvention FIPDR

Séance du 08 avril 2023 Délibération n° 28

Nombre de conseillers

En exercice : 40 Présents : 23 Absents : 17 Votants : 25

dont « pour »: 25dont « contre »: 0dont abstention : 0



Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, convoqué le 31 mars 2023 s'est réuni sous la présidence de M. Saïd Maanrifa IBRAHIMA, à la mairie de Tsingoni, le samedi 8 avril 2023 à 08 heures 30 minutes.

Présents:

MADI OUSSENI Mohamadi, Ridhoi Zainabou, CHANRANI Daoudou, IBRAHIMA Saïd Maanrifa, MDALLAH Anlamati, , BOINA M'ZE Salim, CHANFI Bibi, ABDOURAHAMANE Céline, ABDOU COLO Nassuhati, ALLAOUI Mohamed, BACAR Inchati Soilihi, BOINAHERY Ibrahim, BOINAIDI Habachia, Rama Ahmed, ABDALLAH Houssamoudine, AHMED COMBO Papa, BOURA Zaounaki Fatima, NOUDJOUM Madi Assani, ATTIBOU Zaïnati, ABDOU ELOIHIDE Dhatia, Mohamed Zainaba, YSSOUFI Chaïdati, MROIVILI Mouhamadi Moindjié.

Absents:

ISSOUFI Ramadani, MADI Fatima, ABDOU Fatima, DIGO Popina, HALIDI Hadidja, SIAKA Ahamada, MOHAMED Bacar, MROIVILI MOILIM Amina, Mohamed ASSANI ABDOU, SAID-SOUFFOU Soula, ADAM Ahmed, AMBDI Youssouf, MOHAMED MROUDJAE Issoufa, SOUMAÏLI Mhamadi, ABDALLAH Oidhuati, SAID Mariame, YSSOUMAÏL Ahamadi.

Représentés: SAID Mariame par BOINAHERY Ibrahim et Mohamed ASSANI ABDOU par BOINA M'ZE Salim.

Secrétaire de séance : ALLAOUI Mohamed

Vu la délibération n°12 en date du 29 mars 2021 portant décision de création d'un service de police municipale intercommunale,

Vu les délibérations communales validant la création de ce service à vocation de police de l'environnement et de l'urbanisme à la majorité qualifiée,

Vu les recrutements intervenus et en cours pour la constitution du service de police intercommunale de l'environnement et de l'urbanisme sur les 6 postes inscrits au tableau des effectifs communautaires,

Vu l'équipement nécessaire pour le bon fonctionnement du service,



Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Sollicite au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation une subvention d'un montant de 71.060 € correspondant à 80 % du projet d'équipement de la police intercommunale arrêté à 88.825 €.
- > Approuve le plan de financement suivant de ce projet et son inscription budgétaire :

Etat	71.060 €	80%
FCTVA	14.571 €	16.40%
3CO	3.194 €	3.6%
TOTAL	88 825 €	100%

Mandate Monsieur le Président pour signer tout acte en application de la présente délibération.

PREFECTURE DE MAYOTTE

REQULE 1 9 AVR. 2023

D.R.C.L

Fait et délibéré le 08/04/2023

Ont signé les membres présents Pour extrait conforme au registre

Le président de la 3CO

M. IBRAHIMA Said Maanrifa

Président de la Communauté des Communes du Centre Ouest



Objet : Aménagement des locaux du service mutualisé de police de l'environnement et de l'urbanisme : demande de subvention

Séance du 08 avril 2023 Délibération n° 29

Nombre de conseillers

En exercice : 40 Présents : 23 Absents : 17 Votants : 25

- dont « pour »: 25 - dont « contre »: 0 - dont abstention : 0



Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, convoqué le 31 mars 2023 s'est réuni sous la présidence de M. Saïd Maanrifa IBRAHIMA, à la mairie de Tsingoni, le samedi 8 avril 2023 à 08 heures 30 minutes.

Présents:

MADI OUSSENI Mohamadi, Ridhoi Zainabou, CHANRANI Daoudou, IBRAHIMA Saïd Maanrifa, MDALLAH Anlamati, , BOINA M'ZE Salim, CHANFI Bibi, ABDOURAHAMANE Céline, ABDOU COLO Nassuhati, ALLAOUI Mohamed, BACAR Inchati Soilihi, BOINAHERY Ibrahim, BOINAIDI Habachia, Rama Ahmed, ABDALLAH Houssamoudine, AHMED COMBO Papa, BOURA Zaounaki Fatima, NOUDJOUM Madi Assani, ATTIBOU Zaïnati, ABDOU ELOIHIDE Dhatia, Mohamed Zainaba, YSSOUFI Chaïdati, MROIVILI Mouhamadi Moindjié.

Absents:

ISSOUFI Ramadani, MADI Fatima, ABDOU Fatima, DIGO Popina, HALIDI Hadidja, SIAKA Ahamada, MOHAMED Bacar, MROIVILI MOILIM Amina, Mohamed ASSANI ABDOU, SAID-SOUFFOU Soula, ADAM Ahmed, AMBDI Youssouf, MOHAMED MROUDJAE Issoufa, SOUMAÏLI Mhamadi, ABDALLAH Oidhuati, SAID Mariame, YSSOUMAIL Ahamadi.

Représentés: SAID Mariame par BOINAHERY Ibrahim et Mohamed ASSANI ABDOU par BOINA M'ZE Salim.

Secrétaire de séance : ALLAOUI Mohamed

Vu la délibération n°12 en date du 29 mars 2021 portant décision de création d'un service de police municipale intercommunale,

Vu les délibérations communales validant la création de ce service à vocation de police de l'environnement et de l'urbanisme à la majorité qualifiée,

Vu les recrutements intervenus et en cours pour la constitution du service de police intercommunale de l'environnement et de l'urbanisme sur les 6 postes inscrits au tableau des effectifs communautaires,

Vu l'accord intervenu avec la Caisse de Sécurité Sociale de Mayotte pour la cession du bâtiment destiné à accueillir le service à Kahani à compter du mois de mai 2023,



Vu les travaux préalables d'adaptation du bâtiment nécessaires à l'opérationnalité du service tels que détaillés dans l'estimatif ci-annexé,

Vu la circulaire préfectorale n° 63-SG-DRCL relative à l'appel à projet pour la dotation d'équipement des territoires ruraux et la dotation de soutien à l'investissement local 2023, et notamment la priorité n°1 DETR « construction et rénovation des bâtiments publics, aménagement des voiries » et / ou la priorité n°2 DSIL « Mise aux normes et sécurisation des équipements publics »

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Sollicite au titre des dispositifs DETR / DSIL une subvention d'un montant de 252.988 € correspondant à 80% des travaux d'aménagement du local de la police intercommunale de l'urbanisme et de l'environnement à Kahani estimés à 316.235 €.
- > Approuve le plan de financement suivant de ce projet et son inscription budgétaire :

Etat	252.988 €	80%
FCTVA	51.875 €	16.40%
3CO	11.373 €	3.60%
TOTAL	316 235€	100%

Mandate Monsieur le Président pour signer tout acte en application de la présente délibération.

PREFECTURE DE MAYOTTE

REQULE 1 9 AVR. 2023

Fait et délibéré le 08/04/2023 Ont signé les membres présents Pour extrait conforme au registre

Le président de la 3CO

ifa IBRAHIMA

Président de la Communauté des Communes du Centre Ouest